

Le 09 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 09 JANVIER 2025, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien, les Conseillères Chantal Soucy et Lorraine Rochon ainsi que les Conseillers John Abraham, Charles Meunier et Gerald Teske.

ABSENCES MOTIVÉES : Roland Barnabé

1. 2025-01-001 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présente, la directrice-générale et greffière-trésorière adjointe Anne Pilon, l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2024
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS
7. DÉPÔT DES DOCUMENTS
8. RÉSOLUTION ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2024-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2022-02 GESTION CONTRACTUELLE
9. RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DU RAPPORT DE REDDITION DE COMPTES FINAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024
10. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA SOUMISSION DES ABATS-POUSSIÈRES
11. RÉSOLUTION ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE DE FORMATION RÉGIONAL DES POMPIERS DE LA MRC DE PAPINEAU

- | |
|--|
| 12. RAPPORTS DES COMITÉS |
| 12.1 Travaux publics |
| 12.2 Sécurité publique |
| 12.3 Environnement |
| 12.4 Loisir, culture et communications |
| 13. PÉRIODE DE QUESTIONS |
| 14. VARIA |
| 15. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE |

2. 2025-01-002 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham;

QUE l'ordre du jour tel que déposé est adopté et demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. 2025-01-003 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 5 décembre 2024;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens S. Kane, J-M Duchamp, M. Kane et A. Harvey posent des questions concernant la démission d'un conseiller, règlement 2024-02 article 16 critères pour la période de question, plan d'intervention PIIRL, résolution d'embauche de M. St-Louis et suivi sur le président d'élection.

5. 2025-01-004 - APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice-générale et greffière-trésorière adjointe et des dépenses autorisées lors de la séance du conseil du 5 décembre dernier et des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE le Conseil approuve la liste des comptes à payer du mois de décembre d'un montant total de 282 417,08 \$ tel qu'apparaissant à la liste CP-12 et la liste des salaires payés au montant de 20 086,26 \$ tel qu'apparaissant à la liste PAYE-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Rapport d'incendie - Mayo et Mulgrave-et-Derry

7. DÉPÔT DES DOCUMENTS

**8. 2025-01-005 – RÉSOLUTION ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2024-03
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2022-02 GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE le règlement 2024-03 a fait l'objet d'un avis de motion lors de la séance du 7 novembre 2024;

ATTENDU QUE les membres ayant pris connaissance du projet de règlement lors du caucus du 28 novembre 2024, ils renoncent à la lecture du règlement;

ATTENDU QUE le dépôt du projet a lieu à la séance du Conseil du 5 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE le Conseil adopte le règlement 2024-03 modifiant le règlement 2022-02 gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. 2025-01-006 - RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DU RAPPORT DE
REDDITION DE COMPTES FINAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU
QUÉBEC (TECQ) 2019-2024**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske;

APPUYÉ par le conseiller Charles Meunier;

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Rapport de Reddition de Compte final du Programme TECQ 2019-2024 tel qu'audité par nos vérificateurs, Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. 2025-01-007 - RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA SOUMISSION DES
ABATS-POUSSIÈRES**

ATTENDU l'offre de la compagnie Multi Routes pour l'achat d'abat-poussière au coût de 0.397 \$+ taxes / litre;

ATTENDU QU'il convient de prévoir 65 000 litres par passage d'abat-poussière;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

QUE le Conseil approuve la soumission de Multi Routes pour l'été 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. 2025-01-008 - RÉSOLUTION ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE DE FORMATION RÉGIONAL DES POMPIERS DE LA MRC DE PAPINEAU

ATTENDU QUE les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence conformément aux articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU la résolution numéro 2019-04-094, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 avril 2019, relative au projet d'entente intermunicipale concernant le Service régional de formation des pompiers et les documents afférents déposés, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'il est prévu à l'intérieur dudit projet que la MRC de Papineau assume la responsabilité exclusive relative à la formation des pompiers sur son territoire, notamment en ce qui a trait à l'organisation, l'administration, le développement et l'évaluation de cette responsabilité;

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, autorisant la conclusion et la signature de l'entente intermunicipale et visant à offrir un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau, au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU l'article 7 de ladite entente intermunicipale en relation avec les modalités de renouvellement de cette dernière, notamment en ce qui concerne le renouvellement automatique pour une période de cinq (5) ans suite à l'évaluation du Service par la Commission Sécurité incendie de la MRC et l'émission d'une recommandation par cette dernière, laquelle sera soumise six (6) mois avant la fin de ladite entente ;

ATTENDU l'avis émis le 13 juin 2024 par plusieurs membres de la Commission Sécurité incendie concernant la prolongation de la présente entente pour une durée maximale d'un an afin de permettre une analyse approfondie du Service et de déterminer si ladite entente sera renouvelée à nouveau;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham;

APPUYÉ par la conseillère Chantal Soucy;

ET RÉSOLU QUE, les membres du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry adoptent le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant

I'offre d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC, conformément à l'article 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

QUE, le maire et la directrice générale et greffière-trésorière adjointe soient et sont mandatés à signer ledit addenda à l'entente intermunicipale à la suite de son adoption par la MRC ;

ET QUE, la directrice générale et greffière-trésorière adjointe soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 10 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. RAPPORTS DES COMITÉS

- 12.1 Travaux publics
- 12.2 Sécurité publique
- 12.3 Environnement
- 12.4 Loisir, culture et communications : demande de vérification sur le fonctionnement des adresses courriels des élu(e)s affiché sur le site web de la municipalité

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens M-F Gareau, A. Harvey et M. Kane posent des questions concernant rapport du comité Environnement, tableau comptes payable, montant budgétaire pour l'abats-poussière et plan triennal.

14. VARIA

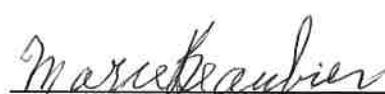
15. 2025-01-009 - CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE la séance soit levée à 19H58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Marcel Beaubien

Maire


Anne Pilon
Directrice générale et
Greffière-trésorière adjointe

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Marcel Beaubien, maire de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.